

SUBVENTIONS DIVERSES

M. GUERIN présente le dossier.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2008 :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT :	152 €	150 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE :	152 €	150 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'ETRECHY :	1.015	1.000 €
A.P.C.E.	3.552 €	3.500 €
ASSOCIATION « CIRCULE »	203 €	200 €

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Vu les propositions présentées,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE les subventions comme présentées ci-dessus.

SUBVENTIONS A CARACTERE SCOLAIRE

Mme **BATREAU** présente le dossier.

La Commission Scolaire propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2008 :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
UNSS - ASSU	447 €	440 €
D.D.E.N.	112 €	110 €
<i>Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon</i>	60 €	
COOPERATIVES SCOLAIRES (par élève)	3,15 €	3,05 €

Vu la proposition présentée par la Commission des Affaires Scolaires.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE les subventions comme présentées ci-dessus.

SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL

Mme BORDE présente le dossier.

La Commission « Vie Sociale » propose d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour l'année 2008 :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
ALPHA	881 €	868 €
APAEI Essonne sud	551 €	543 €
SECOURS CATHOLIQUE	881 €	868 €
VIE LIBRE	352 €	347 €
SECOURS POPULAIRE	441 €	434 €
MAISON DES ANCIENS	1.717 €	1.692 €

Vu les propositions présentées par la Commission « Vie Sociale »,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE les subventions comme présentées ci-dessus.

SUBVENTIONS A CARACTERE SPORTIF

M. MEUNIER présente le dossier.

Amicale Bouliste :	1 220,00 €
ACE :	2 881,00 €
A.S.E :	10 208,00 €
Billard Club :	191,00 €
Club Orientation Loisirs :	191,00 €
ASSE EMC :	12 149,00 €
Judo :	3814,00 €
Taekwondo :	851,00 €
Team Basket :	2 250,00 €
Tennis :	5 625,00 €
TOTAL :	39 380 euros.

Vu les propositions présentées par la Commission « Sports »

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE les subventions comme présentées ci-dessus.

SUBVENTIONS A CARACTERE CULTUREL

M. GUERIN présente le dossier.

Asso. A. Régnault :	1022,00 €
Atelier d'Etréchy :	840,00 €
Cadets'Circus :	10941,00 €
Chasse :	268,00 €
Club Rencontre :	5317,00 €
Confrérie St Vincent :	192,00 €
Danses Passions :	693,00 €
Etréchy à pts Comptés :	191,00 €
Gardon Strépiniaçois :	515,00 €
Histoire et Traditions :	191,00 €
MICE Informatique :	191,00 €
Philatélie :	191,00 €
S.A.E :	268,00 €
Scrabble :	191,00 €
Strépirando :	384,00 €
Tap'Dance :	191,00 €
Yoga :	309,00 €
APG – UNC - MM	960,00 €
CARES	287,00 €
FNACA	531,00 €
Strépign'à couac	287,00 €
Vie Montante	191,00 €
Convention avec Harmonie	3 268,00 €
Bibliothèque	3 268,00 €
Amis du Jumelage	6 144,00 €
Comité des Fêtes	7 712,00 €

Vu les propositions présentées par la Commission Culture,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

ATTRIBUE les subventions pour 2008 comme présentées ci-dessus.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

M. RAGU présente le dossier.

La Trésorerie Générale de l'Essonne a dressé une liste des taxes d'urbanisme irrécouvrables demandant leur admission en non-valeur, car toutes les poursuites diligentées ont conduit à constater l'irrécouvrabilité de cette créance qui s'élève à **2 386.94 €**.

L'état concerne une taxe locale d'équipement.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir délibérer afin de prononcer l'admission en non-valeur de cette créance.

Vu la demande présentée par la Trésorerie Générale de l'Essonne,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

AUTORISE l'admission en non - valeur d'une créance irrécouvrable pour un montant de 2 386.94 €.

DENOMINATION DE VOIE

M. BARRIER présente le dossier.

Concomitamment à l'aménagement du secteur des Chasses Lièvres avec la création de la rue de la Roche Benotte, le carrefour à l'intersection des routes de Chauffour, du Bas Vaucelas et de cette voie nouvelle a été entièrement réaménagé en un rond point. Il importe de le dénommer.

Il est proposé de lui donner le nom de la ville de DANO du Burkina Faso avec laquelle la commune est jumelée soit :

Rond-point de DANO

Il est proposé au Conseil de bien vouloir délibérer afin de dénommer ce nouveau rond point selon l'appellation proposée.

Le choix de cette proposition a été fait au cours d'une commission d'urbanisme. L'inauguration de ce carrefour devra avoir lieu le 13 juin.

M. BOURGEOIS indique qu'ainsi, un équilibre sera rétabli entre nos trois villes jumelles, puisqu'il existait déjà une voie pour Ostrach et Lydd. C'est le 13 juin que les plaques seront découvertes en présence du Maire de Dano et d'un certains nombres d'officiels, dont une délégation de Dano venue à Etréchy pour ces manifestations.

Considérant la nécessité de dénommer le rond-point à l'intersection des routes de Chauffour, du Bas Vaucelas et la Roche Benotte,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

DENOMME la voie nouvelle comme suit : **Rond-Point de DANO**

M. BOURGEOIS informe le Conseil de la réception de 3 questions du groupe « Etréchy 2008 ».

Question

Une personne en grande difficulté a comme seule couche les pavés du tunnel sous la voie SNCF près du ruisseau des Corps Saints. Une habitante d'Etréchy en grande difficulté, également, dort à même le sol sur un matelas dans un appartement d'urgence appartenant à la Municipalité. La Municipalité peut-elle nous informer des dispositions prises pour apporter un accompagnement et peut être un soutien médical à ces personnes. Plus généralement, quels sont les capacités et dispositions existantes dans notre commune pour assurer dans la dignité les urgences humanitaires ?